



Le 28 mars 2024

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

JEUDI 4 AVRIL 2024 à 20 H 30

1

I- COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :

- 21 MARS**
- **11 H 00 : Mairie et sur sites**
Rencontre avec le directeur et l'architecte du CAUE 05
 - **18 H 00 : École maternelle du Plan d'Ergue**
Conseil d'école
- 22 MARS**
- **18 H 30 : Centre d'Incendie et de Secours**
Assemblée générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - **19 H 00 : Foyer Culturel**
Réunion publique de présentation de la « mutuelle communale »
- 23 MARS**
- **9 H 00 : Savines-le-Lac**
Assemblée Générale de l'association départementale des Communes Forestières
 - **19 H 00 : Centre socioculturel espace Saint-Jean**
Assemblée Générale de l'Écho des Glaciers
- 25 MARS**
- **18 H 00 : Commission *Urbanisme***
ORDRE DU JOUR :
 - Examen dossiers en cours
 - Questions diverses
- 26 MARS**
- **10 H 00 : Maison du Canton**
Assemblée Générale du syndic de copropriété du « Bâtiment Jaune »

27 MARS

- 14 H 00 : **Commissions Affaires scolaires / Jeunesse**

ORDRE DU JOUR :

- Examen des dossiers en cours
- Questions diverses.

- 18 H 30 : **Salle Saint-Michel**

Réunion de quartier

2

28 MARS

- 10 H 00 : **Préfecture**

Comité des élus pour le projet « Petites Villes de Demain »

- 18 H 00 : **École maternelle de l'Église**

Conseil d'école

- 18 H 30 : **Embrun**

Assemblée Générale de la Radio Associative RAM05

29 MARS

- 14 H 15 : **Centre socioculturel espace Saint-Jean**

Assemblée Générale du Club Saint-Jean des Loisirs

- 17 H 00 : **Conseil Municipal Jeunes**

ORDRE DU JOUR :

- Action pour les JO de Paris 2024
- Projet « Dans 1000 communes la forêt fait école »
- Questions diverses

3 AVRIL

- 18 H 30 : **Salle du Four**

Réunion de Quartier

4 AVRIL

- 14 H 30 : **Mairie**

Rencontre avec Madame la Sous-Préfète

II – DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À APPROBATION :

1. Vote des comptes administratifs (CA), des comptes de gestion (CG) et des budgets primitifs (BP) - (Commune, Eau et Camping).
2. Affectation des résultats.

3. Fongibilité des crédits.
4. Répartition comptable de la mise à disposition du personnel entre les budgets.
5. Détermination de la durée d'amortissement.
6. Fixation du taux de la fiscalité directe locale.
7. Subventions versées aux associations.
8. Cotisations 2024.

III- DÉLIBÉRATION RETIRÉE :

- Retrait de la délibération n° 2024-03-08 [*Modification du tarif forfaitaire de la redevance de branchement au réseau d'eau potable (actualisation du montant voté en 1995 et ajout d'un montant pour la fourniture d'un regard compteur d'eau)*] suite à une erreur d'interprétation.